

INSCRIPTION	INSCRIPTION DEFINITIVE
Les nouveaux élèves doivent s'inscrire personnellement (accompagnés d'un de leurs parents ou répondants) aux lieux et dates indiqués ci-dessous.	Tous les élèves doivent confirmer, modifier ou annuler leur inscription. Ils se présentent dans l'école où ils se sont inscrits ou dans l'établissement dans lequel ils ont été convoqués. Une inscription non confirmée est annulée
Documents à présenter (original + 1 photocopie), faute de quoi l'inscription ne pourra être enregistrée :	Documents à présenter faute de quoi l'inscription ne pourra être enregistrée :
Le dossier doit être complet avec originaux + photocopies de tous les documents demandés	
<ul style="list-style-type: none"> • Une pièce d'état civil : livret de famille ou acte de naissance (page des parents + page où figure l'élève). • La carte d'identité ou le passeport de l'élève. • La carte d'identité ou le passeport du parent. • La carte d'assuré de l'élève (assurance maladie). • Le bulletin scolaire annuel 2015-16. • Le dernier bulletin scolaire obtenu en 2016-17 avec une indication claire des résultats obtenus ou prévus. <p style="text-align: center;">* * *</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents divorcés, séparés, non mariés ou tuteurs : <i>Si autorité parentale conjointe :</i> Signature des deux parents ou procuration du non-signataire autorisant le signataire à procéder à l'inscription dans la filière donnée; (exemple procuration) <u>ou</u> Attestation de tutelle délivrée par le Tribunal des mineurs. • Confédérés : permis d'établissement à Genève (élève) ou autorisation du canton de domicile de poursuivre la scolarité dans le canton de Genève. • Etrangers : permis de séjour (élève) et pour les étrangers non domiciliés à Genève autorisation du canton de domicile de poursuivre la scolarité dans le canton de Genève. • Frontaliers suisses : Attestation de l'employeur d'un des deux parents indiquant depuis quand et à quel pourcentage il ou elle travaille à Genève. • Frontaliers étrangers : permis G (parent) + Attestation de l'employeur d'un des deux parents indiquant depuis quand et à quel pourcentage il ou elle travaille à Genève. • Fonctionnaires internationaux : carte de légitimation (parent). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le bulletin de fin d'année scolaire 2016-17 (original + 1 photocopie). • La convocation. <p style="text-align: center;">← Pour les élèves n'ayant pas effectué d'inscription auparavant : Présenter l'ensemble des documents nécessaires pour l'inscription. Ces documents sont listés dans la colonne de gauche ci-contre.</p>
Remarque importante : les dates figurant ci-après doivent être impérativement respectées.	

Formation générale

INSCRIPTION	INSCRIPTION DEFINITIVE
<p>COLLEGE DE GENEVE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrée en 1^{ère} année Elèves provenant de 11^{ème} CO : la procédure d'inscription se fait au CO. Options et choix spécifiques 26 avril 2017 dans le collège indiqué dans la convocation 	<p>29 juin 2017 de 13h30 à 17h30 dans le collège qui a envoyé la convocation à l'inscription définitive</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année Elèves provenant d'écoles privées genevoises reconnues ou non par l'AGEP ou d'écoles extérieures au canton : 05 avril 2017 de 13h30 à 14h30 (lettres A à E) de 14h30 à 15h30 (lettres F à M) de 15h30 à 17h00 (lettres N à Z) au CEC André-Chavanne - 14, avenue de Trembley - Petit-Saconnex 	<p>29 juin 2017 de 13h30 à 17h30 dans le collège qui a envoyé la convocation à l'inscription définitive</p>
<p>ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrée en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année Elèves provenant de 11^{ème} CO : la procédure d'inscription se fait au CO. Options et choix spécifiques 26 avril 2017 dans le collège indiqué dans la convocation 	<p>29 juin 2017 de 13h30 à 17h30 dans l'école qui a envoyé la convocation à l'inscription définitive.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en 1^{ère} année ou 2^{ème} année Elèves provenant d'écoles privées genevoises reconnues ou non par l'AGEP ou d'écoles extérieures au canton : 05 avril 2017 de 13h30 à 14h30 (lettres A à E) de 14h30 à 15h30 (lettres F à M) de 15h30 à 17h00 (lettres N à Z) au CEC André-Chavanne - 14, avenue de Trembley - Petit-Saconnex 	<p>29 juin 2017 de 08h30 à 11h30 dans l'école qui a envoyé la convocation à l'inscription définitive.</p>

Formation générale (suite)

INSCRIPTION

INSCRIPTION DEFINITIVE

SERVICE DE L'ACCUEIL DE LA SCOLARITÉ POSTOBLIGATOIRE (ACPO)

Pour les classes d'insertion professionnelle - CIP

a) Elèves provenant de 11^{ème} CO

La procédure d'inscription se fait au CO. Le dossier, dûment complété, doit être adressé à l'adresse unique de l'ACPO.

b) Elèves provenant d'autres écoles que le CO

Un dossier d'inscription dûment complété, disponible auprès de la direction de l'ACPO, doit être adressé à l'adresse unique de l'ACPO.

Service de l'Accueil de la scolarité postobligatoire (ACPO)
Avenue de Châtelaine 97
1219 Châtelaine

Délai de reddition: 04 avril 2017

Validation des dossiers : 03 mai 2017 de 13h30 à 17h30, **sur convocation**, à l'adresse suivante :

Classes d'Insertion Professionnelle (CIP)
Service de l'Accueil de la scolarité postobligatoire (ACPO)
Avenue de Châtelaine 40
1203 Genève

Pour les Classes d'accueil et d'Insertion Scolaire - CIS

La procédure d'inscription se fait au CO ou dans l'école concernée. Une liste des élèves susceptibles de poursuivre leur scolarité dans l'une ou l'autre de ces structures doit être envoyée à l'ACPO par chaque école jusqu'au 12 avril 2017. Les lettres de recommandation, envoyées par les doyens responsables, doivent parvenir à l'ACPO avant le 23 juin 2017.

Pour les élèves non francophones (15 à 19 ans) qui n'ont jamais été scolarisés à Genève, prendre rendez-vous à l'ACPO pour l'inscription (Tél. + 41 22 388 12 60).

29 juin 2017 de 13h30 à 17h30
au **40**, avenue de Châtelaine
(présence du répondant légal indispensable)

29 juin 2017 de 13h30 à 17h30 (pas de convocation envoyée)
à l'ACPO - **97**, avenue de Châtelaine
(présence du répondant légal indispensable)

TRANSFERTS ENTRE FILIERES DE L'ES II

a) **Elèves provenant du système public genevois, déjà en 12^{ème} année de formation, souhaitant s'orienter vers l'ECG**

10 mai 2017 à 13h30

séance d'information obligatoire et préinscription

dans l'école qui leur sera indiquée par le doyen de leur école d'origine

29 juin 2017 de 08h30 à 11h30

dans l'école qui leur sera indiquée par le doyen de leur école d'origine.

b) **Elèves provenant du système public genevois, déjà en 12^{ème} année de formation, souhaitant s'orienter vers le CFP Commerce**

Le doyen de l'école d'origine fait les démarches nécessaires auprès de

Mme Myriama Barka, doyenne du centre de concertation du CFP Commerce.

29 juin 2017 de 13h30 à 17h30

dans l'école à laquelle l'élève aura été attribué.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

La conseillère d'Etat
chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Anne Emery-Torracinta